

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: OBBIATEX SPE

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0058

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0014138-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	4
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	10
5.1. Consignes d'utilisation	10
5.2. Mesures de gestion des risques	10
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	10
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
6. Autres informations	10

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

OBBIATEX SPE

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	OBBIA sas
	Adresse	BP 1 ZA de la Ribière 19190 AUBAZINE France
Numéro de l'autorisation	FR-2023-0058	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0014138-0000	
Date de l'autorisation	06/11/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	26/07/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	OBBIA SAS
Adresse du fabricant	ZA DE LA RIBIERE / RN89 19190 AUBAZINE France
Emplacement des sites de fabrication	ZA DE LA RIBIERE 19190 AUBAZINE France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	SYNGENTA CROP PROTECTION AG
Adresse du fabricant	- CH-4002 BASEL Suisse
Emplacement des sites de fabrication	- 1870 MONTHEY Suisse

Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	JIANGSU SEVENCONTINENT GREEN CHEMICAL CO., LTD
Adresse du fabricant	NORTH AREA OF DONGSHA CHEM-ZONE 215600 ZHANGJIAGANG, JIANGSU Chine
Emplacement des sites de fabrication	NORTH AREA OF DONGSHA CHEM-ZONE 215600 ZHANGJIAGANG, JIANGSU Chine

Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	JIANGSU YANGNONG CHEMICAL GROUP CO., LTD
Adresse du fabricant	WENFENG ROAD 225009, P.R. YANGZHOU, JIANGSU Chine
Emplacement des sites de fabrication	WENFENG ROAD 225009, P.R. YANGZHOU, JIANGSU Chine

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	TROY CHEMICAL EUROPE BV
Adresse du fabricant	UIVERLAAN 12-E NL 3145 XN MAASSLUIS Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	INDUSTRIEPARK 23 56593 HORHAUSEN Allemagne
	ONE AVENUE L NEWARK 07105 NEW JERSEY États-Unis

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	SHANGHAI HUI LONG CHEMICALS CO., LTD
Adresse du fabricant	DENGTA JIAZHU RD. JIADING-DISTRICT 201815 SHANGHAI Chine
Emplacement des sites de fabrication	DENGTA JIAZHU RD. JIADING-DISTRICT 201815 SHANGHAI Chine
Substance active	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	LANXESS DEUTSCHLAND GMBH - MATERIAL PROTECTION PRODUCTS
Adresse du fabricant	KENNEDYPLATZ 1 D-50569 KÖLN Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	BAYER VAPI PRIVATE LIMITED - PLOT# 306/3II PHASE, GIDC - VAPI 396195 GUJARAT Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,3
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,6
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,06
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Substance non active	64742-48-9	265-150-3	88,93

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut nuire au fœtus.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient Propiconazole et IPBC. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les .

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS D'INGESTION:Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:Consulter un médecin.

NE PAS faire vomir.

Recueillir le produit répandu.

Garder sous clef.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Brossage - Professionnels

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique:
Nom commun: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture
Stade de développement: Pas de donnée

	<p>Nom scientifique: Nom commun: Champignons responsables du bleuissement du bois en service Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Nom commun: Insectes à larves xylophages (démontré sur H. bajulus) Stade de développement: Larves</p>
Domaine d'utilisation	<p>Extérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>Traitement préventif - Classe d'usage 2 Traitement préventif - Classe d'usage 3</p> <p>Bois résineux et feuillus.</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application superficielle par brossage Description détaillée: -</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 154-160 mL/m² de bois (123-130 g/m² de bois) Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Maximum 154-160 mL/m² de bois (123-130 g/m² de bois), à appliquer en 2-3 couches</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidon en métal (fer-blanc avec revêtement epoxy) jusqu'à 25 L</p> <p>Bidon en PEHD (polyéthylène haute densité) jusqu'à 25 L</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Le port de gants de protection contre les produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) est requis pour le traitement manuel

subséquent du bois fraîchement traité. Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

- Tenir les enfants et les animaux domestiques éloignés des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - -

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique:
Nom commun: -
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Extérieur

-

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: -
Description détaillée:

-

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: -
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:

	-
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	-

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Trempage manuel, trempage automatique, pulvérisation automatique – Professionnels et Industriels

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique:
Nom commun: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique et pourriture
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique:
Nom commun: Champignons responsables du bleuissement du bois en service
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique:
Nom commun: Insectes à larves xylophages (démontré sur H. bajulus)
Stade de développement: Larves

Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur

Traitement préventif - Classe d'usage 2

Traitement préventif - Classe d'usage 3

Bois résineux et feuillus

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application superficielle / trempage manuel

Description détaillée:

-

Méthode d'application: Application superficielle / trempage automatique

Description détaillée:

-

Méthode d'application: Application superficielle / pulvérisation automatique

Description détaillée:

-

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 154-160 mL/m² de bois (123-130 g/m² de bois)

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Maximum 154-160 mL/m² de bois (123-130 g/m² de bois); à appliquer en 2-3 couches.

Taux d'application: 154-160 mL/m² de bois (123-130 g/m² de bois)

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Maximum 154-160 mL/m² de bois (123-130 g/m² de bois); à appliquer en 2-3 couches.

Taux d'application: 154-160 mL/m² de bois (123-130 g/m² de bois)

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Maximum 154-160 mL/m² de bois (123-130 g/m² de bois); à appliquer en 2-3 couches.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Industriel

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidon en métal (fer-blanc avec revêtement epoxy) jusqu'à 25 L

Bidon en PEHD (polyéthylène haute densité) jusqu'à 25 L

Cuve en PEHD de 200 L et 1000 L

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
 - Le stockage du bois fraîchement traité n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
 - L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
 - L'application par les professionnels ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables (sous abri).
 - Le processus de chargement doit être effectué à l'aide d'un système de dosage automatique.
 - Le port de gants de protection contre les produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et d'une combinaison relevant au minimum du type 6, tel qu'il est spécifié dans la norme européenne EN 13034, est requis pour une application par trempage manuel ou par pulvérisation automatisée.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Le port de gants de protection contre les produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) est requis pour une application par trempage automatique.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Le port de gants de protection contre les produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN 374 (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) est requis pour la manipulation manuelle du bois fraîchement traité.
- Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels ils ne doivent pas être rejetés sur le sol, dans les eaux de surface ou souterraines, ni dans aucun type d'égout.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Éviter le contact prolongé des animaux domestiques avec les surfaces traitées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux); laver délicatement avec beaucoup d'eau/...
- EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Si un avis médical est nécessaire, garder à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.
- Les pyréthriinoïdes peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans le récipient d'origine fermé, au frais, au sec et à l'abri du gel.
- Stocker à l'abri de la lumière (seulement pour les emballages en PEHD).
- Durée de conservation : 9 mois dans le PEHD, 24 mois dans le fer blanc vernis.

6. Autres informations

-